



1206947101

DATE DEPOT : 2012-07-25
NUMERO DE DEPOT : 2012R069383
N° GESTION : 1955B08131
N° SIREN : 552081317
DENOMINATION : ELECTRICITE DE FRANCE
ADRESSE : 22-30 AV DE WAGRAM 75008 PARIS
DATE D'ACTE : 2012/05/24
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :



ELECTRICITE DE FRANCE
Société Anonyme au capital de 924 433 331 Euros I M R
Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris
RCS 552 081 317 PARIS

Grefe du Tribunal de
Commerce de Paris

25 JUIL. 2012

N° DE DÉPÔT

69583

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EC DU 24 MAI 2012

ab

L'an deux mille douze, le jeudi 24 mai à 14 heures 30, les actionnaires de la société Electricité de France (EDF) se sont réunis en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris, sur première convocation.

Du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte, il a été extrait ce qui suit :

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

QUINZIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 18 des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 18 (Conventions réglementées) des statuts de la Société, qui s'établira désormais comme suit :

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée, ainsi que des conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions des alinéas ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. »

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1.692.460.372 voix pour (soit 99,97 %), 475.944 voix contre, et 69.261 abstentions.



SEIZIEME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 20 des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de supprimer l'alinéa 7 du point 1 de l'article 20 (Assemblées générales) des statuts de la Société.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1.686.120.350 voix pour (soit 99,59 %), 6.815.011 voix contre, et 70.216 abstentions.

.....

DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1.692.821.126 voix pour (soit 99,99 %), 121.277 voix contre, et 65.300 abstentions.

.....

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président-Directeur Général

A large, handwritten signature in black ink is written over the signature line. The signature is stylized and appears to be a cursive or semi-cursive script.